

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA PRIORISATION DES VACCINS PANDÉMIQUES

- L'objectif de la stratégie canadienne de vaccination pandémique est de fournir un vaccin sûr et efficace à tous les Canadiens le plus rapidement possible en cas de pandémie.
- Au Canada, il n'existe pas de groupes prédéterminés devant recevoir le vaccin pandémique en priorité; les recommandations relatives à la priorisation sont établies au moment d'une pandémie en fonction de l'agent pathogène, des caractéristiques épidémiologiques et de la maladie uniques, entre autres facteurs. Habituellement, ce travail est effectué en tenant compte d'un produit de vaccination particulier, mais dans ce cas-ci, il n'y a pas encore suffisamment de données probantes sur un seul produit de vaccination pour émettre des conseils propres à un produit.
- Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), un organisme consultatif externe qui conseille l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur l'utilisation des vaccins, guidera l'utilisation du vaccin contre la pandémie, y compris en formulant des recommandations sur la priorisation. Le CCNI commence à examiner les données probantes dans le but de publier des directives sur la priorisation au cours de l'été, en prévision de tout besoin éventuel de vaccin ou de la disponibilité des produits à l'automne 2020.
- Les recommandations du CCNI aideront le Comité consultatif spécial FPT sur la COVID-19 du Réseau de santé publique à décider d'une approche pancanadienne en matière de priorisation des vaccins. Les facteurs pris en considération pour les recommandations relatives à la priorisation à l'échelle nationale comprennent les données scientifiques disponibles, les considérations éthiques et juridiques et les considérations relatives au programme.
- Le vaccin pandémique peut être distribué séquentiellement à des groupes prioritaires de diverses façons afin d'atteindre l'objectif du Canada en matière de pandémie, qui consiste à réduire au minimum le risque de maladie grave et de décès tout en atténuant les perturbations sociales. Comme l'approvisionnement initial devrait être insuffisant pour couvrir immédiatement tous les Canadiens, la stratégie de priorisation ciblera certains groupes qui recevront le vaccin plus tôt que d'autres.
- La stratégie de priorisation peut être axée sur les personnes risquant de développer une forme grave de la COVID-19, comme les adultes de 65 ans et plus (environ 6 500 000) ou les résidents d'établissements de soins de longue durée (environ 300 000), ou les travailleurs de la santé de première ligne (environ 1 000 000).
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à l'élaboration de plans pour l'attribution, la distribution et l'administration efficaces, équitables et efficaces du vaccin contre la COVID-19. Ces plans seront éclairés par les recommandations relatives à la priorisation.
- Pour ce qui est de l'utilisation précoce par certaines populations, Santé Canada, en collaboration avec les promoteurs d'essais cliniques de vaccins, évaluera les propositions de populations à inclure dans les essais cliniques aux stades avancés. Le Ministère étudiera aussi les voies réglementaires possibles permettant le recours à une autorisation d'utilisation d'urgence par certains groupes particuliers, si cette avenue est jugée appropriée.